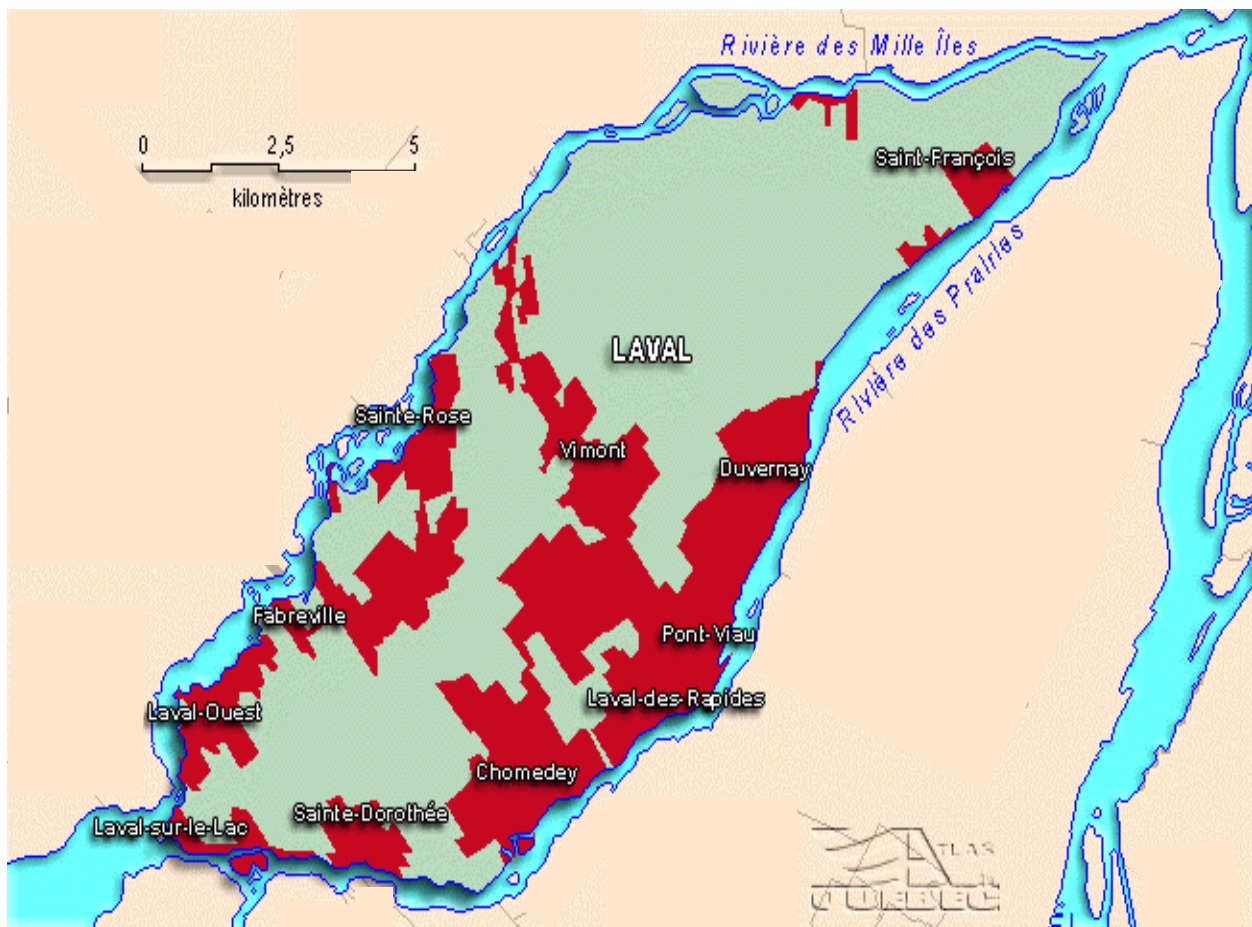


Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine

Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec

LAVAL Région administrative 13



Carte de Laval

Source : Carte tirée du Portrait régional de l'eau, 2000

15 janvier 2003

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	1
INTRODUCTION.....	2
<i>Objectifs de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Éléments de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Limites de la présentation.....</i>	<i>2</i>
1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	4
1.1 TERRITOIRE.....	4
1.2 POPULATION ET ÉCONOMIE.....	4
2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE.....	5
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	5
<i>Rivières.....</i>	<i>5</i>
<i>Lacs.....</i>	<i>5</i>
2.2 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET DES RIVIÈRES.....	6
2.3 PROBLÉMATIQUE DE L'EAU LIÉE AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE.....	11
2.4 QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE.....	12
2.5 RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS LES PLUS RÉCENTES.....	12
3. DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL.....	13
3.1 RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE.....	13
3.2 VOLET « ANALYSE ».....	13
3.3 VOLET « CONTRÔLE ».....	14
4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL.....	16
4.1 AGRICULTURE DANS LA RÉGION DE LAVAL.....	16
4.2 SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	16
5. PARTICULARITÉS RÉGIONALES.....	17
5.1 MÉCANISME D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATION.....	17
CONCLUSION.....	18

TABLE DES ILLUSTRATIONS (TABLEAUX)

TABLEAU 1.1	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES.....	4
TABLEAU 1.2	CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION DE LAVAL	4
TABLEAU 2.1	CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LAVAL ET DE MONTRÉAL.....	5
TABLEAU 2.2	VOCATION ET UTILISATION DES PRINCIPAUX LACS DE LA RÉGION.....	5
TABLEAU 2.3	LISTE DES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE DU RÉSEAU-RIVIÈRES SUR LES COURS D'EAU DES RÉGIONS DE LAVAL ET DE MONTRÉAL	7
TABLEAU 2.4	SYNTHÈSE DES DONNÉES DE PRESSION DE POLLUTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	7

TABLE DES ILLUSTRATIONS (CARTES)

CARTE 2.1	EMPLACEMENT DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES RÉGIONS DE LAVAL ET DE MONTRÉAL	6
CARTE 2.2	QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE LAVAL ET MONTRÉAL EN PÉRIODE ESTIVALE.....	8
CARTE 2.3	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE PHOSPHORE DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE LAVAL ET DE MONTRÉAL.....	9
CARTE 2.4	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE COLIFORMES FÉCAUX DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE LAVAL ET DE MONTRÉAL	9
CARTE 2.5	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE MES DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE LAVAL ET DE MONTRÉAL	10
CARTE 2.6	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE NITRATES-NITRITES DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE LAVAL ET DE MONTRÉAL.....	11

Contexte

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume : à une gestion des fertilisants ferme par ferme; au remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; à moins de contrôle *a priori* pour plus de contrôle *a posteriori*; à un allègement des formalités administratives; à des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : Simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : Augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le ministère de l'Environnement a prévu l'ajout de 100 nouveaux employés sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au Ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation délivrés pour le milieu agricole sont disponibles dans le site Internet du Ministère à www.menv.gouv.qc.ca.

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement. Le principal indicateur de ces résultats est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

Introduction

Objectifs de la présentation

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région de Laval, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

Éléments de la présentation

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins dans la région de Laval.

Limites de la présentation

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, les travaux d'analyse et le contrôle du personnel de la Direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine et la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau pour l'ensemble du Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent aussi de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il ne permet pas d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif des interventions en région et il n'est donc pas adapté à la compilation des informations de gestion sur la production animale.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises sur l'ensemble des élevages et, plus particulièrement sur la production porcine, sont celles des deux dernières années. Elles ont fait l'objet d'une compilation manuelle. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion des interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

1. Portrait territorial et socio-économique

1.1 Territoire

D'une superficie de 245 km², la région de Laval se définit à la fois comme une région administrative, une municipalité régionale de comté (MRC) et une ville. Située au nord de l'île de Montréal, elle fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La majeure partie du territoire est urbanisé, la zone agricole représente près du tiers de la superficie totale. Les activités agricoles sont principalement concentrées dans le secteur Saint-François, mais également dans les secteurs Sainte-Dorothée et Sainte-Rose.

Tableau 1.1 Caractéristiques territoriales

Caractéristiques	Données	
Superficie du territoire ¹	245 km ²	(2002)
Nombre de MRC ²	1	(2002)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ¹	1	(2002)
Pourcentage du territoire en forêt ³	8,2 %	(2002)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁴	32 %	(2000)

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
2. Institut de la statistique de Québec
3. Ville de Laval
4. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

1.2 Population et économie

La région de Laval compte une population de 352 402 personnes représentant 4,7 % de la population québécoise. L'économie de Laval est diversifiée, bien que le secteur tertiaire soit prédominant. Forte de ses 6 966 hectares d'excellents sols et profitant de la proximité du vaste marché de Montréal, la région s'appuie sur une activité agricole importante dans les domaines horticole et maraîcher. On assiste également au développement du secteur secondaire avec l'émergence d'entreprises de haute technologie qui côtoient des industries manufacturières traditionnelles.

Tableau 1.2 Caractéristiques socio-économiques de la région de Laval

Caractéristiques	Données	
Population totale ¹	352 402	(2002)
Nombre d'établissements manufacturiers ¹	377	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ²	4	(1997)
Taux de chômage ³	7,5 %	(2002)
Emplois ¹ :		
secteur primaire	1,1 %	(2002)
secteur secondaire	25,1 %	(2002)
secteur tertiaire	73,9 %	(2002)

* : Incluant certaines activités connexes
Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
2. Emploi Québec
3. Ministère des Régions

2. Portrait hydrologique

2.1 Description générale

Rivières

Le suivi de la qualité de l'eau effectué par le ministère de l'Environnement intègre les données portant sur les rivières des régions de Laval et de Montréal, qui se chevauchent à l'intérieur d'un même réseau hydrographique. On trouvera donc les mêmes éléments d'information dans les portraits de chacune de ces régions.

Les principales rivières des régions administratives de Laval et de Montréal sont les rivières des Prairies et des Mille Îles. Ces rivières, ainsi que le lac des Deux Montagnes font en fait partie du réseau hydrographique de la rivière des Outaouais. Bien que certains tributaires de la rivière des Mille Îles, notamment les rivières Mascouche, aux Chiens et du Chêne, soient affectés par les activités agricoles présentes dans leur bassin versant, les rivières des Prairies et des Mille Îles elles-mêmes sont essentiellement influencées par une pollution d'origine urbaine. Le bassin versant de la rivière des Prairies est partagé entre les régions administratives de Laval et de Montréal et, celui de la rivière des Mille Îles, entre les régions de Laval, de Montréal et de Lanaudière. Les caractéristiques hydrologiques de ces deux rivières sont présentées au tableau 2.1.

Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région de Laval et de Montréal

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
des Prairies	1 094	3 680	382	043301	74	1922-1996
des Mille Îles	218	1 390	17,7	043201	35	1961-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

¹ Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

Lacs

Le tableau 2.2 présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations.

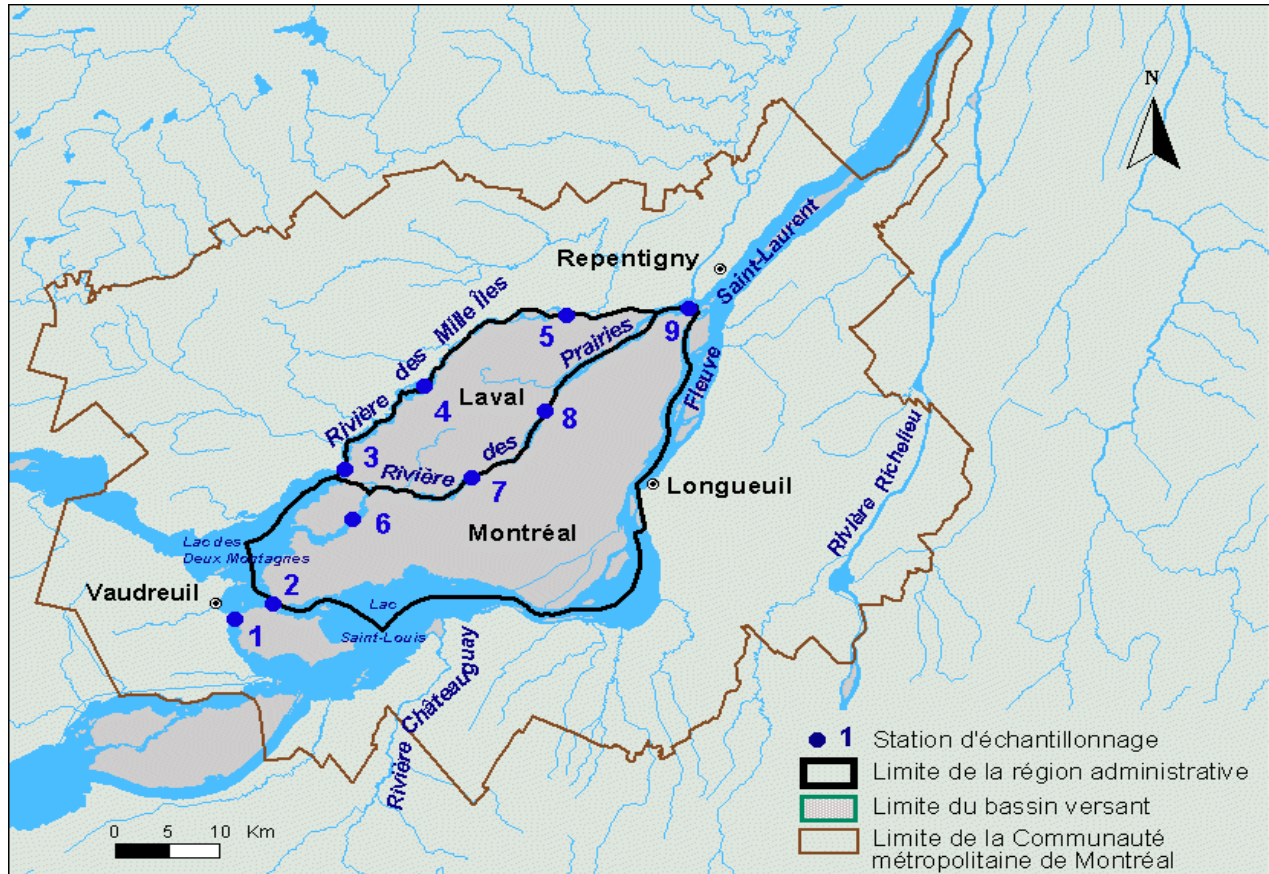
Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation/Utilisation
des Deux Montagnes	149,96	Villégiature, pêche, activités récréo-touristiques, zone urbaine
Saint-Louis	147,11	Villégiature, pêche, activités récréo-touristiques, zone urbaine

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

2.2 Qualité de l'eau des lacs et des rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières), opéré par le ministère de l'Environnement, permet de suivre la qualité de l'eau à partir des données colligées à neuf stations d'échantillonnage localisées dans les rivières des Prairies et des Mille Îles ainsi que dans la rivière des Outaouais, de part et d'autre de l'île Perrot, (carte 2.1 et tableau 2.3).



Carte 2.1 Emplacement des stations de mesure de la qualité de l'eau dans les régions de Laval et de Montréal

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage du Réseau-rivières sur les cours d'eau des régions de Laval et de Montréal

Carte ¹	Station BQMA ²	Emplacement des stations
1	04310053	Rivière des Outaouais, au pont-route 20 à l'ouest de l'Île Perrot
2	04310054	Rivière des Outaouais, au pont-route 20 à l'est de l'Île Perrot
3	04320021	Rivière des Mille Îles, au barrage du Grand Moulin à Deux-Montagnes
4	04320006	Rivière des Mille Îles, à l'usine de filtration de Sainte-Thérèse
5	04320001	Rivière des Mille Îles, au pont Préfontaine-Prévert à Terrebonne
6	04330011	Rivière des Prairies, au pont de la rue du Pont à l'île Bizard
7	04330006	Rivière des Prairies, au pont Lachapelle (au centre)
8	04330001	Rivière des Prairies, au pont Pie IX (au centre)
9	04330019	Rivière des Prairies, au pont Le Gardeur (au centre)

¹ Numéro de la station sur la carte 2.1

² Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement)

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassins	Superficie du bassin versant à son embouchure (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a./ha cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ : un réseau d'égouts (%) une station d'épuration (%)	
des Mille Îles (rive Nord)	N/D	50	0,2	N/D	324 463	72	100
des Mille Îles (île de Laval)	N/D	42	0,1	0	63 566	98	100
des Prairies (île de Laval)	N/D	23	0,18	0	266 827	96,3	96,3 ⁴
des Prairies (île de Montréal)	N/D	7	0,02	0	698 369	100	100 ⁴

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

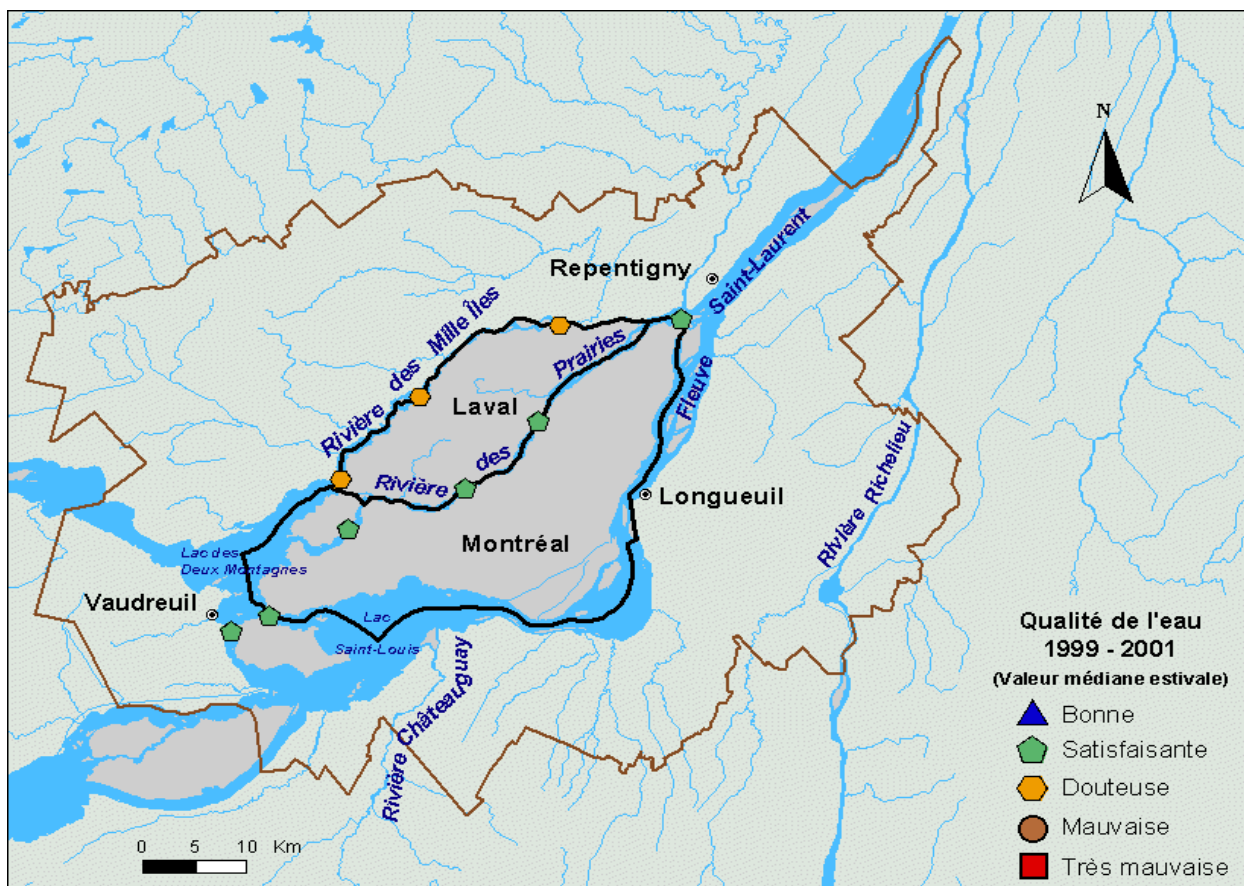
4. Les eaux usées de l'ensemble de la population raccordée à un réseau d'égouts sont acheminées aux stations d'épuration pour être traitées avant d'être rejetées aux cours d'eau. Toutefois, par temps de pluie, une partie des eaux usées peut déborder dans la rivière des Prairies, tant du côté de Montréal que de celui de Laval.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

N/D : Non disponible

L'évaluation de la qualité de l'eau a été réalisée à partir de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre les sept paramètres suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total et turbidité.

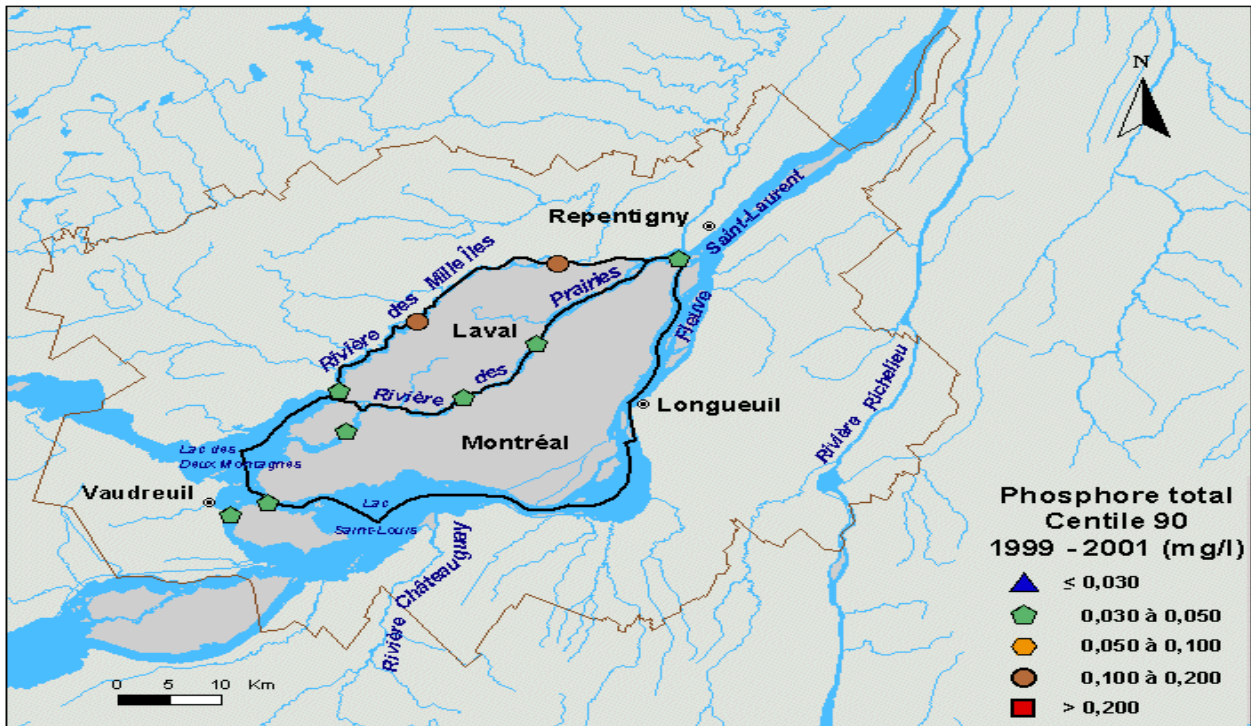
La carte 2.2 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1999 à 2001 aux stations d'échantillonnage situées dans les régions de Laval et de Montréal. La qualité de l'eau de la rivière des Outaouais, à la hauteur de l'île Perrot, et de la rivière des Prairies, dans son ensemble, est satisfaisante. Par contre, la qualité de l'eau de la rivière des Mille Îles est jugée douteuse. Ce sont essentiellement les rejets d'origine urbaine combinés au très faible débit des derniers étés qui expliquent la qualité douteuse de la rivière des Mille Îles.



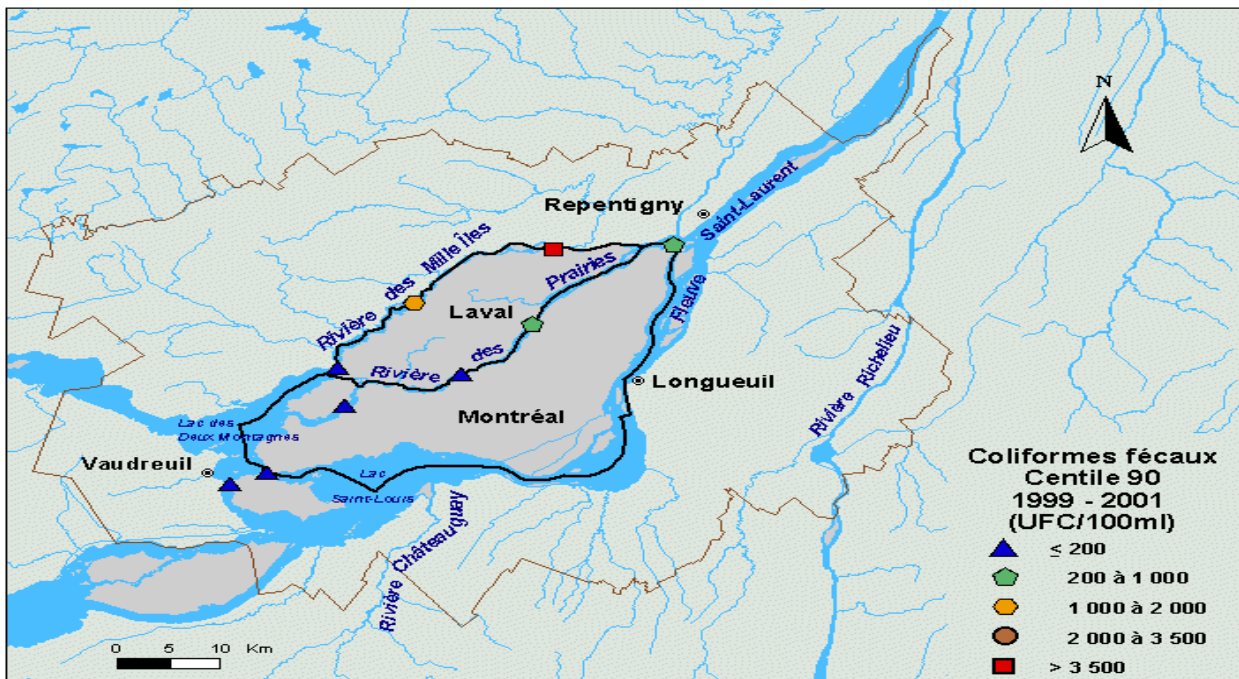
Carte 2.2 Qualité de l'eau des rivières des régions de Laval et Montréal en période estivale

L'utilisation du centile 90 (valeur sous laquelle se trouvent 90 % des mesures effectuées pour un paramètre donné), calculé à partir de toutes les mesures effectuées pour l'ensemble de la période de 1999 à 2001, permet de mettre en évidence les endroits potentiellement problématiques pour les principaux paramètres utilisés pour évaluer la qualité de l'eau.

Les concentrations de phosphore (carte 2.3) et de coliformes fécaux (carte 2.4) sont parfois très élevées dans la rivière des Mille Îles, alors qu'elles sont jugées bonnes ou satisfaisantes dans l'ensemble de la rivière des Prairies et dans la rivière des Outaouais, de part et d'autre de l'île Perrot.

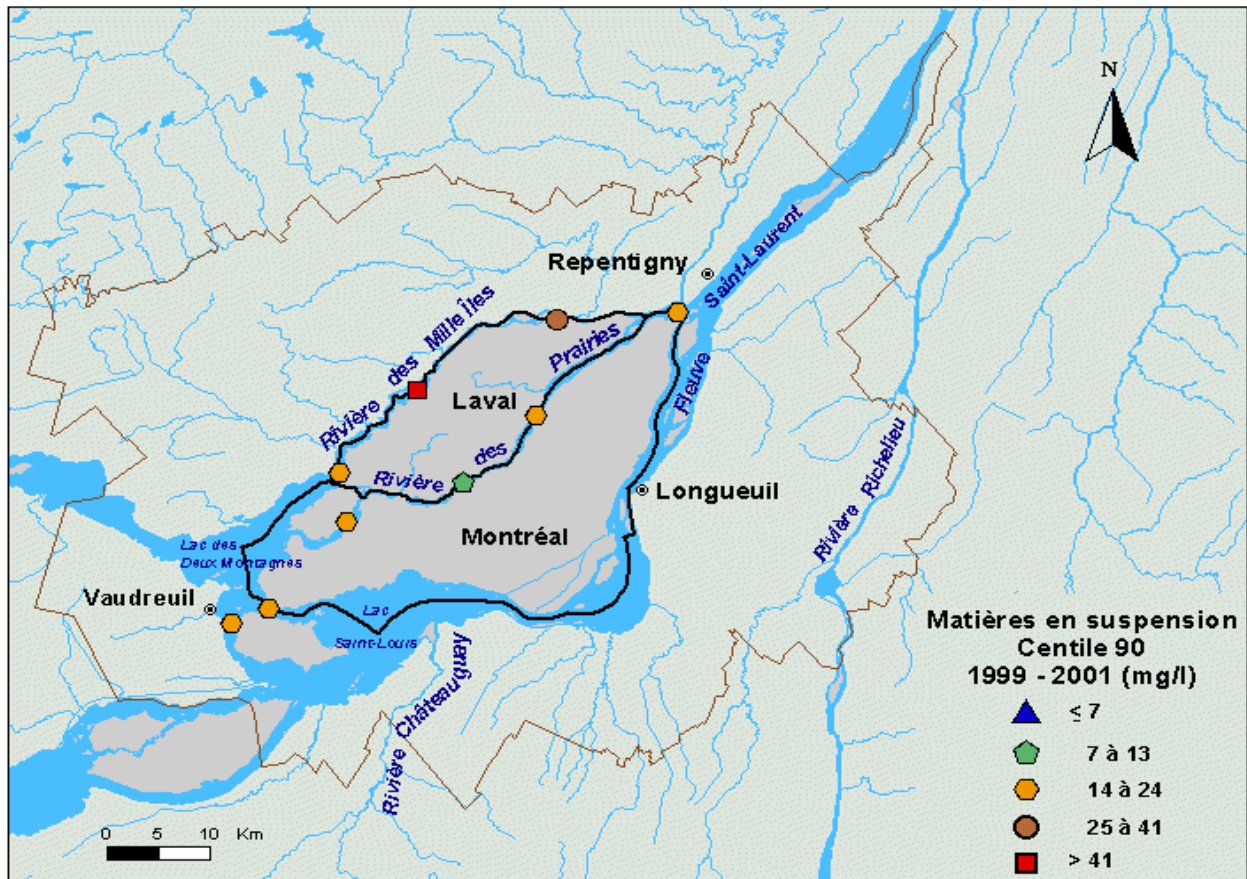


Carte 2.3 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de phosphore des rivières des régions de Laval et de Montréal



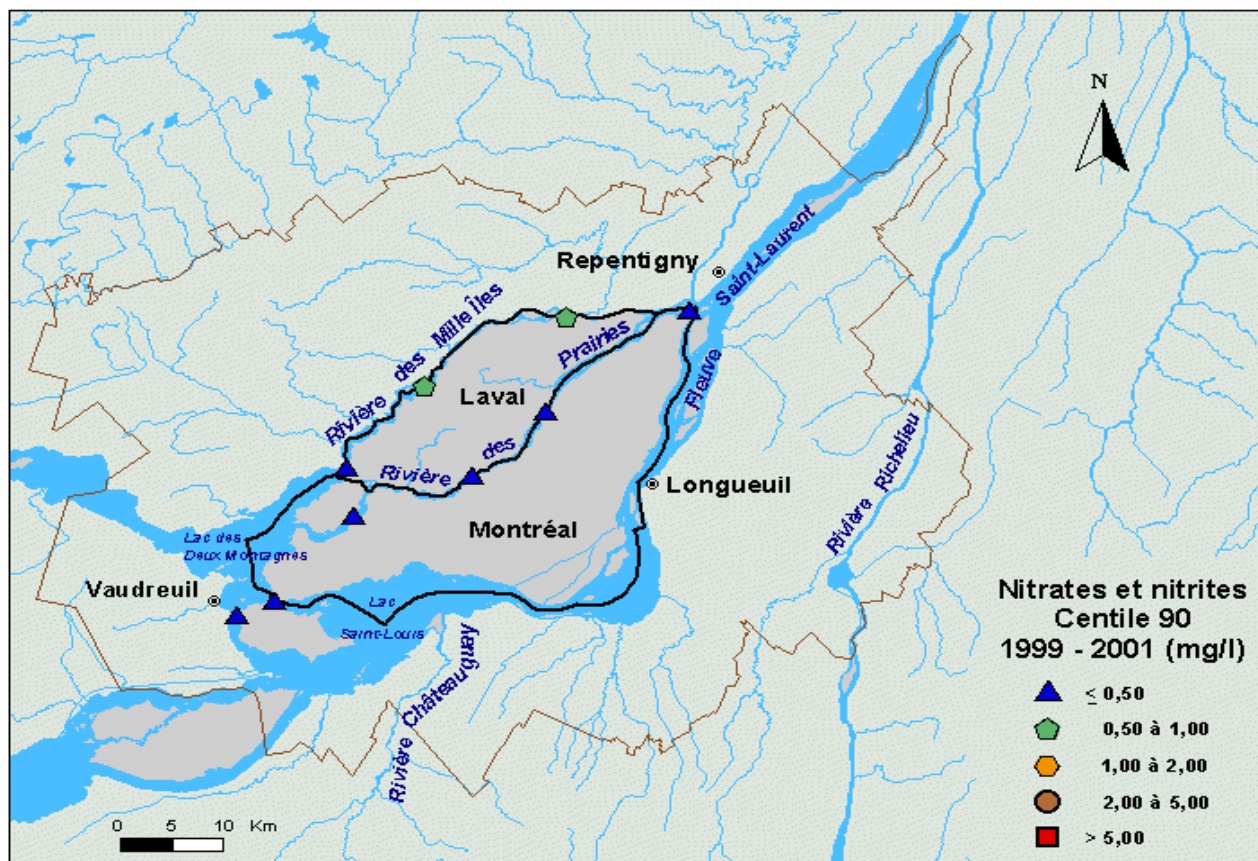
Carte 2.4 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de coliformes fécaux des rivières des régions de Laval et de Montréal

Quant aux matières en suspension (MES), les valeurs du centile 90 (carte 2.5) montrent que les concentrations peuvent atteindre des niveaux très élevés. Les concentrations parfois importantes de MES, couplées aux mesures élevées de phosphore et de coliformes fécaux soulignées précédemment, suggèrent que le ruissellement de surface en milieu urbain et les débordements des réseaux d'égout par temps de pluie contribuent d'une façon importante aux charges rejetées dans la rivière des Mille Îles. Les débits d'étiage ayant été très faibles au cours des derniers étés, les rejets des stations d'épuration ont été très peu dilués et ont contribué à dégrader la qualité de l'eau de la rivière par temps sec.



Carte 2.5 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de MES des rivières des régions de Laval et de Montréal

Les valeurs du centile 90 (carte 2.6) montrent que les concentrations de nitrates-nitrites mesurées correspondent à une bonne qualité d'eau pour l'ensemble de la rivière des Prairies et pour la rivière des Outaouais, à la hauteur de l'île Perrot, et à une qualité d'eau satisfaisante pour la rivière des Mille Îles.



Carte 2.6 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de nitrates-nitrites des rivières des régions de Laval et de Montréal

Peu importe la station d'échantillonnage considérée, les concentrations de phosphore et de coliformes fécaux n'ont pas changé d'une façon significative entre 1988 et 1998. Par contre, on observe une légère diminution des matières en suspension dans la rivière des Prairies, à la hauteur du pont Pie IX. Cette diminution est probablement liée à des interventions d'assainissement réalisées dans le secteur municipal (réfection des réseaux d'égouts et diminution de la fréquence des débordements par temps de pluie).

2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale

Le suivi de la qualité des rivières effectué par le ministère de l'Environnement vise à évaluer la qualité générale des cours d'eau à partir de stations de mesure installées sur le cours principal des rivières et, dans certains cas, sur certains de leurs tributaires. Bien que certaines stations permettent d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la qualité de certains cours d'eau ou tronçons de rivières, aucune des stations du Réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière comme la production porcine.

Dans la région de Laval, l'exploitation porcine est marginale et dans la région de Laval, elle est inexistante. Les activités agricoles y sont peu importantes en comparaison avec les autres régions du Québec. Les rivières des Prairies et des Mille Îles sont essentiellement influencées par une pollution d'origine urbaine. Par contre, certains petits affluents de la rivière des Mille Îles, qui coulent dans les régions administratives des Laurentides et de Lanaudière, sont probablement affectés par les activités agricoles présentes dans leur bassin versant et peuvent influencer localement la qualité de l'eau de la rivière des Mille Îles.

2.4 Qualité de l'eau souterraine

Généralités

Seulement 1,2 % de la population est alimentée par l'eau souterraine, au moyen de puits individuels. Plus de 280 puits sont répertoriés au système d'informations hydrogéologiques du ministère de l'Environnement. À ce nombre, il faut ajouter les puits de surface et tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage. On estime ainsi à environ 1 000 le nombre total de puits dispersés sur l'île.

Problèmes de contamination

Certaines activités industrielles et commerciales peuvent affecter la qualité de l'eau souterraine.

Les cas les plus fréquents de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers dans les secteurs urbanisés, principalement sur des terrains de stations-services, des terrains industriels et autour de bâtiments publics.

2.5 Références des publications les plus récentes

HÉBERT, S., 1993. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 - 1991*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, QEN/QE-81/1, Envirodoq EN930002, 98 p., 6 annexes.

3. Direction régionale de Laval

3.1 Rôle de la Direction régionale

La Direction régionale de Laval a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, règlements et normes en matière environnementale.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

Évolution des effectifs

La Direction régionale de Laval compte 9 employés permanents. Les dossiers agricoles sont traités par un seul professionnel qui analyse également ceux de la Direction régionale de Montréal.

3.2 Volet « analyse »

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des guides en vigueur :

- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Le Règlement sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée en juin 2001.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les promoteurs sont plutôt tenus de présenter un avis de projet contenant des attestations de professionnels concernant la conformité des travaux. La quantité de PO₅ contenus dans la production annuelle des déjections animales constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers. Cette nouvelle approche permet au Ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions de contrôle.

Dans le cadre du traitement des projets nécessitant la délivrance d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets concernant des lieux d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Les avis de projet ne sont pas analysés par le Ministère mais font plutôt l'objet d'une vérification administrative. Enfin, certains projets de très petite taille (production annuelle de phosphore de moins de 1 600 kg) ne nécessitent aucune démarche auprès du Ministère.

Dans la région de Laval, seulement trois certificats d'autorisation ont été délivrés pour des activités agricoles mais aucun certificat d'autorisation n'a été délivré pour l'élevage porcin.

3.3 Volet « contrôle »

Le mandat principal du personnel affecté aux activités de contrôle est de s'assurer que les lieux d'élevage et d'épandage sont exploités conformément à la réglementation en vigueur. Ces contrôles s'effectuent principalement par l'inspection des lieux d'élevage :

- Lors de plaintes écrites ou verbales;
- Lors de l'évaluation de la conformité des travaux autorisés (inspections de conformité);
- Lors de la réalisation de programmes systématiques de contrôle.

La majorité des inspections effectuées donnent lieu à une vérification complète. Celle-ci porte sur le type et le nombre d'animaux, la localisation et l'état des bâtiments, le mode de gestion des fumiers et l'étanchéité des ouvrages d'entreposage.

Les plaintes à caractère environnemental transmises à la direction régionale sont traitées dès réception. Des contrôles de la qualité de l'eau et des odeurs sont toujours réalisés lorsqu'il y a des plaintes liées à l'épandage des fumiers et lisiers. Les contrôles portent notamment sur le respect des distances séparatrices des cours d'eau, des lacs et des puits ainsi que sur l'obligation de détenir un PAEF. En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée en juin 2001.

Depuis avril 1997, la Direction régionale de Laval a traité cinq plaintes liées à des odeurs en milieu agricole. Les plaintes liées aux activités d'épandage sont plus fréquentes que celles liées aux bâtiments d'élevage et aux ouvrages de stockage du fumier.

Dans le même temps, la Direction régionale a également réalisé cinq inspections. Aucun avis d'infraction n'a été délivré à des exploitants agricoles dans la région de Laval.

4. Portrait agricole régional

4.1 Agriculture dans la région de Laval

La région de Laval compte un peu plus de 200 établissements agricoles, la très grande majorité œuvrant dans la production horticole et maraîchère. On y trouve une vingtaine de fermes chevalines et quelques fermes laitières, mais aucun élevage porcin.

Laval n'est pas une zone d'activités limitées (ZAL) selon le REA. Les ZAL désignent des municipalités qui ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire, en fonction des dépôts maximums de phosphore.

4.2 Suivi environnemental

Un programme exploratoire d'échantillonnage des cours d'eau en milieu agricole a débuté à l'été 2002. L'objectif poursuivi par ce programme est de dresser un portrait ponctuel de la qualité de l'eau de quelques cours d'eau. Selon les résultats obtenus, il est actuellement difficile d'associer les pratiques agricoles à la qualité des cours d'eau. Des études plus approfondies devraient être réalisées. La qualité est bonne à certains endroits tandis qu'elle se détériore à d'autres. Cette détérioration pourrait être due à des installations septiques non conformes, à des branchements croisés entre les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, aux activités industrielles ou commerciales ou aux activités agricoles.

5. Particularités régionales

5.1 Mécanisme d'échanges et de collaboration

La Direction régionale entretient des liens d'échange et de collaboration avec la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin d'harmoniser les actions respectives dans le domaine agricole, ainsi qu'avec la Table de concertation agroalimentaire de Laval, Laval Technopole et le Club agroenvironnemental « Fermes en ville ».

La Direction régionale siège au conseil d'administration de la Table de concertation agroalimentaire de Laval et fait partie du comité-conseil du Club agroenvironnemental « Fermes en ville ». Créé en 2002, ce club regroupe les intervenants des régions de Laval et de Montréal et son mandat est de susciter, chez les producteurs, de meilleures pratiques environnementales.

Conclusion

La région de Laval est une région en forte croissance où le secteur tertiaire regroupe la majorité des emplois, compte tenu de sa proximité avec la métropole. Bien que la région soit fortement urbanisée, plus de 30 % du territoire est affecté à l'agriculture. Les productions maraîchères et horticoles sont les plus importantes. Il existe quelques élevages mais il n'y a aucune production porcine dans la région de Laval.

L'impact des activités agricoles présentes dans certains petits affluents de la rivière des Mille Îles n'influence que faiblement et localement la qualité de l'eau.